MUNICIPALITÉ DES CÈDRES

MRC de Vaudreuil-Soulanges 15 octobre 2019

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 15 octobre 2019 à 19h à l’Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

**Présences :**

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Michel Proulx, Serge Clément, Bernard Daoust et Louis Thauvette, sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

**Est absent :**

M. Marcel Guérin, conseiller

**Sont également présents :**

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance et Mme Chantal Primeau, adjointe administrative à la direction générale et greffe

***Certificat de signification***

*Le certificat de signification de l’avis de convocation de la présente séance extraordinaire atteste la réception de l’avis requis par l’article 156 du Code municipal par tous les membres du Conseil.*

Ayant constaté le quorum, le président d’assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

**2019-10-444 Adoption de l’ordre du jour**

***Le point suivant est retiré de l’ordre du jour et reporté à une séance ultérieure :***

***4.1 Cabanons Noël : mandat pour l’acquisition et la livraison de deux bâtiments de service abritant une toilette***

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

D’ADOPTER l’ordre du jour modifié de la séance extraordinaire du 15 octobre 2019 comme suit:

**Moment de réflexion**

1. **Ordre du jour**
   1. Adoption de l’ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 octobre 2019

**2. Affaires financières**

2.1 Refinancement des règlements d’emprunt numéros 294-2007, 311-2008 et 355-2013 pour un montant total de 647 900$

2.1.1 Soumissions pour l’émission de billets

2.1.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 647 900 $ qui sera réalisé le 21 octobre 2019

2.2 Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) : modification du programme 2014-2018

**3.** **Règlement**

3.1 Adoption du règlement numéro 441-2019 sur la gestion contractuelle

**4. Infrastructures et travaux publics**

4.1 Cabanons Noël : mandat pour l’acquisition et la livraison de deux bâtiments de service abritant une toilette ***(POINT RETIRÉ)***

**5. Ressources humaines**

5.1 Embauche de Mme Isabelle Gareau à titre de technicienne en loisirs, vie communautaire et culturelle en remplacement de congé de maternité

**6. Service des loisirs, culture et vie communautaire**

6.1 Bonification de la contribution financière municipale au projet d’œuvre d’art (FARR)

**Période de questions sur les points à l’ordre du jour uniquement**

**Parole au Conseil**

**Levée de la séance extraordinaire**

**2019-10-445 Refinancement des règlements d’emprunt numéros 294-2007, 311-2008 et 355-2013 pour un montant total de 647 900$**

***Soumissions pour l’émission de billets***

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\»*,* des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 octobre 2019, au montant de 647 900 $*;*

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci‑dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C‑19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C‑27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 ‑ FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

57 100 $ 2,20000 % 2020

58 400 $ 2,20000 % 2021

60 300 $ 2,30000 % 2022

61 800 $ 2,35000 % 2023

410 300 $ 2,40000 % 2024

Prix : 98,57900 Coût réel : 2,74616 %

2 ‑ BANQUE ROYALE DU CANADA

57 100 $ 2,79000 % 2020

58 400 $ 2,79000 % 2021

60 300 $ 2,79000 % 2022

61 800 $ 2,79000 % 2023

410 300 $ 2,79000 % 2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,79000 %

3 ‑ CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL‑SOULANGES

57 100 $ 2,86000 % 2020

58 400 $ 2,86000 % 2021

60 300 $ 2,86000 % 2022

61 800 $ 2,86000 % 2023

410 300 $ 2,86000 % 2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,86000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Bernard Daoust

Appuyé par Louis Thauvette

Et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s’il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité des Cèdres accepte l’offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 21 octobre 2019 au montant de 647 900 $ effectué en vertu des règlements d’emprunts numéros 294‑2007, 311‑2008 et 355‑2013. Ces billets sont émis au prix de 98,57900 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l’ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui‑ci.

**Adopté à l’unanimité**

**2019-10-446 Refinancement des règlements d’emprunt numéros 294-2007, 311-2008 et 355-2013 pour un montant total de 647 900$**

***Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 647 900 $ qui sera réalisé le 21 octobre 2019***

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Cèdres souhaite emprunter par billets pour un montant total de 647 900 $ qui sera réalisé le 21 octobre 2019, réparti comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| **Règlements d'emprunts #** | **Pour un montant de $** |
| 294‑2007 | 432 395 $ |
| 311‑2008 | 44 105 $ |
| 355‑2013 | 171 400 $ |

ATTENDU QU’il y a lieu de modifier les règlements d’emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l’article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D‑7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 294‑2007, 311‑2008 et 355‑2013, la Municipalité des Cèdres souhaite réaliser l’emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Bernard Daoust

Appuyé par Louis Thauvette

Et résolu

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 octobre 2019;
2. les intérêts seront payables semi‑annuellement, le 21 avril et le 21 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire‑trésorier ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **2020.** | **57 100 $** |  |
| **2021.** | **58 400 $** |  |
| **2022.** | **60 300 $** |  |
| **2023.** | **61 800 $** |  |
| **2024.** | **63 700 $** | **(à payer en 2024)** |
| **2024.** | **346 600 $** | **(à renouveler)** |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 294‑2007, 311‑2008 et 355‑2013 soit plus court que celui originellement fixé, c'est‑à‑dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 octobre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Adopté à l’unanimité**

**2019-10-447** **Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) : modification du programme 2014-2018**

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-465 approuvant le contenu et l’envoi de la programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

ATTENDU la résolution numéro 2019-09-396 modifiant le contenu et l’envoi de la programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) a approuvé la programmation de la TECQ 2014-2018;

ATTENDU QUE l’entente Canada-Québec sur les modalités d’admissibilité des projets à la TECQ 2019-2023 exclue les travaux liés à des bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres souhaite procéder à des travaux de réaménagement de l’hôtel de ville dont une portion du montant des travaux pourrait être assumée dans le cadre de la TECQ 2014-2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;

ATTENDU QUE la soumission relative à l’ensemble des travaux de bouclage du réseau d’aqueduc nécessite l’affectation de dépenses en infrastructures à la TECQ 2019-2023 ;

Il est proposé par     Michel Proulx

Appuyé par              Serge Clément

Et résolu

DE MODIFIER la programmation approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation concernant les travaux déposée dans le cadre du Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 de la façon suivante :

QUE le projet numéro 005/1 concernant le bouclage du réseau de la rue des Rubis, des Émeraudes jusqu’à Saint-Féréol soit retiré de la programmation 2014-2018 pour être affecté à la TECQ 2019-2023;

QUE le projet numéro 001/04 relatif à rénovation de l’aire d’accueil de l’hôtel de ville soit réajusté à 370 454$ à la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;

QUE la Municipalité s’engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;

QUE la Municipalité s’engage à réaliser le seuil minimal d’immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l’ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Adopté à l’unanimité**

**2019-10-448 Adoption du règlement numéro 441-2019 sur la gestion contractuelle**

ATTENDU QUE ce règlement est adopté conformément à l’article 938.1.2 du Code municipal du Québec, L.R.Q. c. C-27.1);

ATTENDU QUE ce règlement doit prévoir au minimum sept types de mesures, soit :

* À l’égard des contrats qui comportent une dépense inférieure à 100 000$ et qui peuvent être passés de gré à gré, des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants;
* Des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
* Des mesures visant à assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l’éthique en matière de lobbyisme* (L.R.Q., c. T-11.011) et du *Code de déontologie des lobbyistes* (L.R.Q., c. T-11-011, r. 2);
* Des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d’intimidation, de trafic d’influence ou de corruption;
* Des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflit d’intérêts;
* Des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l’impartialité et l’objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en découle;
* Des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d’autoriser la modification d’un contrat;

ATTENDU QUE ce règlement peut aussi prévoir les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d’au moins 25 000$ et de moins de 100 000$, pouvant varier selon des catégories de contrats déterminées;

ATTENDU QUE conformément à l’article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 9 juillet 2019 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, Louis Thauvette;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l’objet du règlement et sa portée au cours des séances du 9 juillet et du 15 octobre 2019;

Il est proposé par Serge Clément

Appuyé par Louis Thauvette

Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de

***Règlement numéro* 441-2019 sur la gestion contractuelle**

QUE le texte du règlement numéro 441-2019 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**Adopté à l’unanimité**

*L’annexe mentionnée au présent procès-verbal est conservée dans le dossier municipal approprié sous la cote 105.12*

**2019-10-449 Embauche de Mme Isabelle Gareau à titre de technicienne en loisirs, vie communautaire et culturelle en remplacement de congé de maternité**

ATTENDU le départ de Mme Marie-Josée Richer, technicienne aux loisirs, pour son congé de maternité;

ATTENDU la nécessité de maintenir ce poste pendant le congé de maternité ;

ATTENDU l’appel de candidatures en date du 14 août 2019;

ATTENDU les entrevues effectuées le 30 août, les 3 et 4 septembre et le 8 octobre 2019;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier ;

Il est proposé par Bernard Daoust

Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

D’EMBAUCHER Mme Isabelle Gareau à titre de technicienne aux loisirs, sous réserve d’un examen médical pré-embauche satisfaisant, à partir du 4 novembre 2019 pour un maximum de 14 heures par semaine, et ce jusqu’au 20 décembre 2019 ;

QU’à partir du 6 janvier 2020, Mme Isabelle Gareau occupe le poste à temps plein, et ce jusqu’à la fin de la période de remplacement du congé de maternité de Mme Marie-Josée Richer, selon les conditions de travail énoncées à l’entente des cadres présentement en vigueur.

**Adopté à l’unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

**2019-10-450 Bonification de la contribution financière municipale au projet d’œuvre d’art (FARR)**

ATTENDU la résolution numéro 2019-09-412 autorisant une dépense municipale de 5 000$ pour les coûts relatif à l’installation, l’éclairage, le support ainsi que la plaque d’identification de l’œuvre d’art public supporté par le fonds d’aide au rayonnement des régions (FARR) ;

ATTENDU QUE le coût des travaux de fondation et d’ouvrages d’art pour accueillir l’œuvre s’avère plus élevé que l’estimé produit par l’artiste;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Louis Thauvette

Et résolu

DE BONIFIER la contribution financière municipale de 10 000$ soit une contribution maximale de 15 000$.

**Adopté à l’unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé non affecté pour affecter la dépense.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

**Période de questions allouée aux personnes présentes**

*Début de la période : aucune personne présente*

*Fin de la période de questions : aucune personne présente*

### Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

### 2019-10-451 Levée de la séance extraordinaire

ATTENDU QUE les points à l’ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Serge Clément

Appuyé par Louis Thauvette

Et résolu

QUE la présente séance extraordinaire soit levée à 20h12.

**Adopté à l’unanimité**

Raymond Larouche Jimmy Poulin

Maire Secrétaire-trésorier